

# Coopérative

Rapport de la Coopérative	38
Rapport annuel de la Coopérative	41
Délégués	44
Conseil d'administration	46
Comptes annuels	48
Annexe aux comptes annuels	51
Rapport de l'organe de révision	57

# Rapport de la Coopérative

**Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine la philosophie et la stratégie du Groupe Mobilière. Il définit également son positionnement auprès du grand public.**

## Assemblée des délégués

Conformément à l'ordonnance 2 COVID-19 édictée par le Conseil fédéral, l'Assemblée ordinaire des délégués 2020 s'est tenue par voie écrite. À cette occasion, les délégués ont approuvé le rapport de gestion de la Coopérative, les comptes annuels 2019 et le rapport de situation de la Coopérative. Ils ont également pris acte des états financiers établis selon une norme comptable reconnue conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC. Les délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

---

### Plus d'informations sur:

[Délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

---

L'Assemblée des délégués a élu au Conseil d'administration Gina Domanig, Heinz Herren, Irene Kaufmann, Yvonne Lang Ketterer, Stefan Mäder, Tobias Pfeiffer, Rolf G. Schmid et Nicola Thibaudeau pour un mandat de trois ans, et réélu Christian Krüger pour un mandat de deux ans. Rudolf Stämpfli (jusqu'à vice-président du Conseil d'administration), Fritz Schiesser et Pascale Bruderer ont quitté le Conseil d'administration. Aymo Brunetti (Biel-Benken) et Anja Wyden Guelpa (Genève) ont été nouvellement élus pour un mandat de trois ans. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2020. Les délégués ont en outre désigné la commission de contrôle électoral en vue du prochain renouvellement partiel de l'Assemblée des délégués.

Un livestream destiné aux délégués s'est tenu le 15 mai 2020, à des fins d'information. Il s'agissait pour le président du Conseil d'administration et le CEO de présenter les points essentiels du dernier exercice ainsi que la situation de la Mobilière dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Des séances d'information supplémentaires ont été organisées à l'automne dans quatre régions de Suisse à l'intention des délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint.

## Conseil d'administration

En 2020, le Conseil d'administration a tenu trois séances ordinaires.

---

### Plus d'informations sur:

[Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

---

### Séance de printemps

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'Assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2019. En outre, il a élu tous les membres du Comité de positionnement de la Coopérative pour un mandat d'un an. Irene Kaufmann (Zurich) et Yvonne Lang Ketterer (Wädenswil) ont été nouvellement élues au Comité de gouvernance en vue de remplacer les membres sortants Rudolf Stämpfli et Fritz Schiesser. Les autres membres ont été réélus. Les tâches du Comité de gouvernance sont expliquées au chapitre [Gouvernement d'entreprise](#). Le Conseil d'administration a par ailleurs réélu, pour un mandat de trois ans, Markus Hongler et Dorothea Strauss au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative. Le 15 mai 2020, Irene Kaufmann (Zurich) a été élue vice-présidente du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement. Il a de plus approuvé l'octroi d'un soutien unique pour des travaux d'extension dans le cadre du projet «Papiliorama 2030».

Lors de l'assemblée générale de la Mobilière Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilière Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. Bruno Dallo, Elgar Fleisch, Irene Kaufmann, Stefan Mäder et Tobias Pfeiffer ont été réélus pour siéger au sein du Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans. Heinz Herren (Bolligen) a été nouvellement élu pour la même période. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2020. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2019 du Groupe, de même que les comptes annuels 2019 de la Mobilière Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément à l'annexe 1 du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'administration de la Holding, le CEO et les membres du Comité de direction.

---

#### Plus d'informations sur:



[La stratégie climatique de la Mobilière](#)

---

### Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration de l'évolution des affaires au deuxième trimestre ainsi que du résultat semestriel. Le Conseil d'administration a approuvé les propositions de vote pour l'élection des délégués 2021 à l'attention de l'ensemble des membres de la Coopérative dans les cantons concernés. Il a élu Daniel Eduard Nerlich (Freienstein) pour un mandat de trois ans au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative en vue de remplacer Madeleine Schuppli, qui a remis son mandat. Le Conseil d'administration a également approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement et le budget 2021. Il s'est aussi penché sur la stratégie climatique de la Mobilière et sur le soutien de projets en faveur de la protection du climat. Diverses propositions de financement en lien avec le positionnement ont en outre été approuvées: développement de l'Atelier du Futur (projet axé sur la promotion de la jeunesse), prolongation des partenariats de recherche avec l'EPFL et l'EPFZ, partenariat avec le Fotomuseum Winterthur, partenariat avec le camp fédéral 2022 du Mouvement Scout de Suisse et extension du partenariat avec la fondation Risiko-Dialog.

---

**Plus d'informations sur:**

[Notre engagement en faveur des sports de salle](#)

---

**Séance de novembre**

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration s'est livré, comme de coutume, à une analyse approfondie de divers thèmes de positionnement, l'accent étant mis cette fois-ci sur le soutien de projets de protection du climat en Suisse. En complément aux mesures publiques visant à atténuer les conséquences du Covid-19, la Mobilière apportera également son soutien au secteur du sport. Le Conseil d'administration a décidé de prendre en charge les garanties liées à un prêt de la Confédération et de se porter caution pour les clubs de sport. Sont concernés les clubs des plus hautes ligues de handball, de volley-ball, de basket-ball et d'unihockey, soit les quatre sports de salle avec lesquels la Mobilière a développé un étroit partenariat depuis plusieurs années.

**Comité de positionnement de la Coopérative**

En 2020, le Comité de positionnement de la Coopérative a tenu quatre séances, qui visaient à préparer les points à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

---

**Plus d'informations sur:**

[Comptes annuels, compte de profits et pertes, bilan, annexe aux comptes annuels](#)

---

**Comptes annuels**

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 27,5 MCHF (exercice précédent: 22,5 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de 30,0 MCHF (exercice précédent: 25,0 MCHF), les produits d'intérêts du prêt accordé à la Mobilière Suisse Holding SA, soit 1,1 MCHF (comme l'exercice précédent), et ceux des créances en compte courant, soit 1,2 MCHF (comme l'exercice précédent), ainsi que les charges et les impôts, soit 4,8 MCHF (comme l'exercice précédent).

La fortune investie se compose essentiellement de la participation dans la Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à cette dernière. Les actifs circulants se montent à 164,8 MCHF (exercice précédent: 157,9 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui fait partie des fonds étrangers, s'élève à 107,2 MCHF (2019: 103,2 MCHF). De ce montant, 18,2 MCHF sont réservés au financement de projets de prévention, 6,0 MCHF à la recherche fondamentale et 25,7 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) ont légèrement diminué de CHF 53 000, passant à 960,7 MCHF.

**Utilisation du bénéfice**

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, qui se monte à 87,7 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 19 mai 2021, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

# Rapport annuel de la Coopérative

## But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative. Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans la Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

## Contexte légal et réglementaire

Aucun changement légal ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative n'a été relevé pendant l'exercice sous revue.

## Notre engagement

Nous nous engageons depuis des décennies en faveur de projets culturels, écologiques et sociaux dans toute la Suisse. Le soutien de la capacité d'innovation est aussi un facteur toujours plus important de notre engagement. Nos actions sont possibles grâce à l'ancrage coopératif de la Mobilière et à la constance de ses bons résultats.

---

### Plus d'informations sur:



[La stratégie climatique de la Mobilière](#)

---

En 2020, malgré les défis particuliers posés par la situation sanitaire, nous avons su assumer nos responsabilités. Tous les partenariats en cours ont continué de bénéficier de notre soutien, même sous d'autres conditions. Nous sommes convaincus que notre action dans le domaine de la recherche, du développement durable et de la créativité contribue au développement d'une culture de l'innovation à la fois responsable et inspirée. La Mobilière Suisse Société Coopérative soutient des projets de recherche à l'Université de Berne et aux EPF de Zurich et de Lausanne. Nous créons en Suisse de nouvelles plateformes dédiées aux échanges entre culture, science et société, encourageons les projets de prévention des dangers naturels dans tout le pays et aidons les PME et ONG suisses à développer leur capacité d'innovation. Depuis 2018 et le lancement de l'Atelier du Futur, nous incitons activement les jeunes à prendre leur avenir en main et à le construire de manière positive. La Coopérative soutient d'autres thématiques et projets culturels, sociaux ou d'utilité publique en versant une part de son bénéfice à la Fondation du Jubilé et au Fonds de donations. La stratégie climatique, mise en place en 2020, est une autre contribution essentielle de la Mobilière à un avenir positif.

Conviction, indépendance et solidité financière, telles sont les bases de notre fort engagement. La Mobilière Suisse Société Coopérative est largement dotée en fonds propres. Ses fonds étrangers sont constitués pour l'essentiel du Fonds d'excédents, qui est mis à contribution, par exemple, pour soutenir des projets de prévention, financer des chaires universitaires ou promouvoir l'innovation. 46,5% des ressources du Fonds d'excédents sont affectés à des thématiques concrètes.

## Fonds d'excédents

État au 31.12.2020



<sup>1</sup> Idée coopérative Genossenschaft, garantie du prêt Covid-19 aux fédérations de sport de salle

<sup>2</sup> Digital Dialog, Swissbike Park, Learning Center HSG, Papiliorama, Fotomuseum Winterthur

## Financement des investissements

En 2020, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale, la Mobilière Suisse Société Holding SA, un dividende de 30,0 MCHF, qui lui permet d'investir dans des tableaux et autres objets d'art. Durant l'exercice sous revue, elle a consacré à ces acquisitions un montant de CHF 628 511. Aucun autre investissement n'a été réalisé. La Coopérative s'engage par ailleurs en faveur de thématiques sociales et sociétales.

## Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de la Coopérative est déléguée à la Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, autrement dit des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la Holding. De plus, la mise en œuvre du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding.

La Coopérative est exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait en assurer la gestion de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à une telle éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Pour préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le [Comité de gouvernance](#). La Coopérative est également exposée à des risques de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding et de son prêt à cette dernière. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement tenu informé de la marche des affaires du groupe d'assurance.

Le Conseil d'administration de la Coopérative vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les coopérateurs – en leur qualité de preneurs d'assurance de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA – bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

## Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative tout comme les tâches de conduite du Groupe étant déléguées à la Mobilière Suisse Holding SA, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres dirigeants ou collaborateurs. Durant l'exercice sous revue, des changements sont intervenus au sein du Conseil d'administration avec le départ de Rudolf Stämpfli, Fritz Schiesser et Pascale Bruderer. Le 15 mai 2020, Aymo Brunetti (Biel-Benken) et Anja Wyden Guelpa (Genève) ont été nouvellement élus au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

---

### Plus d'informations sur:

[Notre responsabilité sociale et entrepreneuriale](#)

---

## Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire bouger les lignes. En cela, la transmission du savoir joue un rôle déterminant. C'est pourquoi la Coopérative veille à rendre le savoir accessible au plus grand nombre et n'hésite pas à investir dans une recherche et une science d'excellence. En témoignent les partenariats de recherche majeurs conclus avec l'Université de Berne et les EPF de Zurich et de Lausanne.

## Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

---

### Plus d'informations sur:

[Vers la Coopérative ainsi que le contenu et l'état d'avancement des activités de positionnement](#)

---

## Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de la Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 150 MCHF à cette dernière. Aucun changement n'est envisagé. Comme indiqué dans [le rapport de la Coopérative](#), le dividende annuel s'élève à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2020, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués 2021 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents. Le succès des activités de la Holding est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.

# Délégués

État au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Région Ouest

Canton de Berne	Walter Althaus, Aarwangen Thomas Baumann, Berne Bernhard Bischoff, Thoune Andreas Blank, Aarberg Beat Bräm, Anet Daniel Dünner, Moutier Robert Elsässer, Berthoud Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Hans Hildebrand, Herzogenbuchsee Pia Hirschi, Thoune Jörg Huggenberger, Rüti bei Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Hans Jordi, Oberhofen	Tobias Leuenberger, Lüscherz René-François Maeder, Kandersteg Lienhard Marschall, Neuenegg Andreas Michel, Meiringen Hans Schär, Schönried Markus Scheidegger, Gümliigen Pierre Schneider, St-Imier Jürg Schürch, Huttwil Rudolf Trachsel, Mühlethurnen Nicole von Graffenried, Berne Hans Rudolf von Känel, Oberwangen Bruno Wägli, Aarberg Andreas Wälti, Worb Heinz Witschi, Meiringen
Canton de Fribourg	Ulrike Aebersold, Morat Fernand Andrey, St-Sylvestre Michel Beaud, Pâquier-Montbarry Pierre-Yves Binz, Morlon	Patrick Perseghini, Estavayer-le-Lac Jacques Renevey, Bourguillon Jean-François Rime, Bulle
Canton de Genève	Bernard Jeanneret, Confignon Anne Reiser, Genève	Olivier Sandoz, Bellevue Lucien Zanella, Confignon
Canton du Jura	Gérard Donzé, Le Cerneux-Veuil	Nicole Mamie, Porrentruy
Canton de Neuchâtel	Pierre Feller, Le Locle Daniel Kuntzer, Fontainemelon	Henri Schaller, Colombier Marc von Bergen, La Chaux-de-Fonds
Canton de Valais	Andreas Biner, Zermatt Renato Kronig, Glis Laurent Multone, Monthey	Jean-Daniel Papilloud, St-Séverin Pierre Schaer, Conthey
Canton de Vaud	Sandro de Pari, Pully Arnaldo Fedrigo, Jouxten-Mézery	Christian Rovero, Bettens Benjamin Zumstein, Nyon

## Région Centre

Canton d'Argovie	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Thomas Forrer, Birrwil Philip Funk, Wettingen Stephan Gurini, Lenzburg	Dieter Lämmli, Aarau René Leuenberger-Zöllner, Laufenburg Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Dorothee Schwarz, Oberrohrdorf Birgitta Setz, Zofingen
Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville	Gabriel Barell, Binningen Katharina Barmettler-Sutter, Muttenz Christina Bertram, Oberwil Christoph Buser, Füllinsdorf	Thomas Friedlin, Therwil Tobias Lutz, Bottmingen Peter Müller, Reinach Rudolf Schaffner, Sissach
Canton de Glaris	Hans-Jörg Marti, Nidfurn	
Canton de Lucerne	Daniel Gloor, Sursee Paul Philipp Hug, Lucerne Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Lucerne	Luitgardis Sonderegger-Müller, Sursee Matthias Tobler-Kaiser, Meggen Franz Wüest, Ettiswil
Cantons d'Obwald et de Nidwald	Giusi Windlin, Sachseln	

**Région Centre (suite)**

Canton de Schwyz	Moritz Betschart, Brunnen Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi
Canton de Soleure	Roger Borer, Erschwil Reinhold Gustav Dörfliger, Egerkingen Markus Grütter, Biberist Felix Leuenberger, Bellach	Beat Loosli, Starrkirch-Wil Raoul Stampfli, Soleure Marc Thommen, Hägendorf
Canton du Tessin	Iris Fabbri, Lugano Marco Huber, Lugano Daniele Lotti, Bellinzona	Elia Ponti, Novazzano Mattia Tonella, Manno
Canton d'Uri	Urs Janett, Altdorf	
Canton de Zoug	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar

**Région Est**

Cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures	Urs Koch, Appenzell	Katrin Nägeli, Appenzell
Canton des Grisons	Yvonne Brigger-Vogel, Zizers Christian Cavegn, Jenins	Marco Engel, Coire Marc E. Wieser, Zuoz
Canton de St-Gall	Dominique Bättscher, Zuzwil Peter Bruhin, Niederwil Paul Edelmann, Rorschacherberg Urs Gantenbein, Wildhaus Christoph Gautschi, St. Margrethen	Otto Hofstetter, Uznach Daniel Steiger, Rebstein Steffen Tolle, St-Gall Martin Zuber, Lütisburg Station Josef Zweifel, Mörschwil
Canton de Schaffhouse	Barbara Buchser, Beringen	
Canton de Thurgovie	Monika Brunner, Wallenwil Max Gimmel, Arbon Raphael Herzog, Weinfelden	Christian Jäger-Huber, Hüttwilen Peter Schütz, Wigoltingen Suzanne Thür Brechbühl, Weinfelden
Canton de Zurich	Dorothee Auwärter, Rikon im Tösstal Matthias Baumberger, Winterthur Didier Brägger, Illnau Elisabeth Brand, Dürnten Daniel Broglie, Eglisau Peter Brunner, Hombrechtikon Valérie de Montmollin, Zurich Andreas Dürst, Seegräben Roland Erb, Kloten Märk Fankhauser, Thalwil Vito Fortunato, Zurich Eric Goessler, Uitikon Waldegg	Martin Haab, Mettmenstetten Celine Hartmann-Aecherli, Watt Michael G. Imholz, Zurich Konrad Kaufmann, Dietikon Stefan Krebs, Pfäffikon Patrick Kyburz, Dielsdorf Peter Neufeld, Kilchberg Manuel Rickenbach, Zurich René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthur Bruno Walliser, Volketswil
Principauté de Liechtenstein	Violanda Lanter, Ruggell	

# Conseil d'administration

État au 1<sup>er</sup> janvier 2021

		Membre depuis	Fin du mandat
<b>Président d'honneur</b>	Otto Saxer docteur en droit, avocat, Berne		
<b>Président</b>	Urs Berger Therwil	2011	2022
<b>Vice-présidente</b>	Irene Kaufmann docteur en économie publique, vice-présidente du conseil d'administration de Coop Societé Coopérative, Zurich	2013	2023
<b>Membres</b>	Dora Andres anc. membre du Conseil-exécutif bernois, entrepreneure, Schüpfen	2008	2022
	Beat Brechbühl docteur en droit, LL. M., copropriétaire et Managing Partner de Kellerhals Carrard, Wabern	2018	2021
	Aymo Brunetti docteur ès sciences économiques et sociales, professeur au sein du Département d'économie de l'Université de Berne, Bienne-Benken	2020	2023
	Thierry Carrel professeur en médecine et docteur honoris causa, clinique de chirurgie cardiaque, hôpital universitaire de Zurich, Vitznau	2014	2022
	Bruno Dallo docteur en droit, avocat, Riehen	2014	2022
	Gina Domanig Managing Partner d'Emerald Technology Ventures, Uetikon am See	2013	2023
	Gabriele Eick propriétaire de Executive Communications, société spécialisée dans la communication d'entreprise synchronisée et le marketing, Francfort-sur-le-Main	2018	2021
	Michela Ferrari-Testa licenciée en droit, avocate et notaire, Tesserete	2019	2022
	Elgar Fleisch docteur ès sciences économiques et sociales, professeur de gestion de l'information et de technologie à l'Université de St-Gall et à l'EPF de Zurich, St-Gall	2003	2022
	Heinz Herren président du conseil d'administration et CEO de hc herren-consulting GmbH, Bolligen	2017	2023
	Carole Hubscher présidente du conseil d'administration de Caran d'Ache SA, Thônex	2016	2022

	Membre depuis	Fin du mandat
Christian Krüger propriétaire et membre du conseil d'administration de Krüger & Co. SA, Staad	2009	2022
Yvonne Lang Ketterer licenciée en économie publique, Wädenswil	2017	2023
Stefan Mäder doctorat en économie publique, Zurich	2013	2023
Martin Michel docteur en droit, avocat, Lachen	2007	2021
Tobias Pfeiffer économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Reinach	2015	2023
Barbara Rigassi docteur ès sciences économiques, HES St-Gall, managing partner de BHP – Brugger und Partner AG, Muri b. Bern	2008	2022
Laura Sadis licenciée ès sciences économiques, experte fiscale avec diplôme fédéral, Lugano	2016	2022
Rolf G. Schmid licencié ès sciences économiques, HES St-Gall, et administrateur professionnel, Lenzburg	2017	2023
Carole Seppey licenciée en droit, avocate, Vex	2019	2022
Jürg Stöckli entrepreneur et administrateur indépendant, Lanzenhäusern	2018	2021
Nicola Thibaudeau CEO et administratrice déléguée de MPS Micro Precision Systems SA, Neuchâtel	2014	2023
Anja Wyden Guelpa entrepreneure, chargée de cours, Genève	2020	2023

Tous les membres du Conseil d'administration sont citoyens suisses, à l'exception de Gabriele Eick, qui est de nationalité allemande. Gina Domanig possède en sus la double nationalité américaine et française, Elgar Fleisch la nationalité autrichienne et Nicola Thibaudeau la nationalité canadienne.

		depuis	au
<b>Secrétaire du Conseil d'administration</b>	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
<b>Organe de révision</b>	KPMG AG, Zurich	2010	2020
<b>Chef réviseur</b>	Oliver Windhör, Zurich	2017	

# Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2020	2019
Produit des participations		30 000	25 000
Produit du prêt		1 125	1 125
Autres produits financiers	1	1 189	1 163
<b>Produits</b>		<b>32 314</b>	27 288
Frais d'administration	2	-4 380	-4 510
Autres charges financières	3	-104	-106
<b>Charges</b>		<b>-4 484</b>	-4 616
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>27 830</b>	22 672
Impôts directs		-282	-136
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>27 547</b>	22 537

# Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2020	2019
<b>Actifs</b>			
Liquidités		12 021	11 490
Créances sur des participations	4	152 096	146 194
Autres créances à court terme		364	251
Comptes de régularisation actifs		286	10
<b>Actifs circulants</b>		<b>164 767</b>	157 945
Placements financiers	5	150 000	150 000
Participation	6	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	7	1 216	1 302
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>909 216</b>	909 302
<b>Total des actifs</b>		<b>1 073 983</b>	1 067 248
<b>Passifs</b>			
Engagements envers des participations	8	4 729	2 214
Fonds de donations		365	24
Autres engagements à court terme		854	774
Comptes de régularisation passifs		167	295
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>6 115</b>	3 307
Fonds d'excédents	9	107 213	103 234
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>107 213</b>	103 234
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>113 328</b>	106 541
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		87 654	87 707
– Report de bénéfice		60 107	65 170
– Bénéfice annuel		27 547	22 537
<b>Fonds propres</b>		<b>960 654</b>	960 707
<b>Total des passifs</b>		<b>1 073 983</b>	1 067 248

# Tableau de financement

en milliers de CHF	2020	2019
Bénéfice	27 547	22 537
Revalorisations (-) / Amortissements (+) de Immobilisations corporelles	715	663
Augmentation / Diminution de Créances sur des participations	-5 902	2 315
Autres créances à court terme	-113	-84
Comptes de régularisation actifs	0	741
Fonds d'excédents	-18 021	-19 484
Engagements envers des participations	2 515	1 330
Fonds de donations	-1 659	-2 001
Autres engagements à court terme	80	-649
Comptes de régularisation passifs	-404	-17
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>	<b>1 159</b>	1 750
Achat (-) / Vente (+) de Immobilisations corporelles	-629	-582
<b>Flux financiers relatifs aux activités d'investissement</b>	<b>-629</b>	-582
<b>Flux financiers relatifs aux activités de financement</b>	<b>0</b>	0
<b>Variation des liquidités</b>	<b>530</b>	1 168
Total des liquidités exercice précédent	11 490	10 322
Variation des liquidités	530	1 168
<b>Total des liquidités exercice sous revue</b>	<b>12 021</b>	11 490

# Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO).

## Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

## Principes d'évaluation

*Immobilisations corporelles:* Les immobilisations corporelles se composent de tableaux et d'autres objets d'art. Ceux-ci sont amortis linéairement sur cinq ans, sur la base de leur coût d'acquisition.

## Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à la Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

## Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2020	2019	2020	2019
<b>Participation directe</b>				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100	100	200 000	200 000
<b>Participations significatives indirectes</b>				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000

### Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

### Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de collaborateurs. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à la Mobilière Suisse Holding SA.

## Explications relatives au compte de profits et pertes

### 1 Autres produits financiers

en milliers de CHF	2020	2019
Produit des intérêts provenant de la rémunération des comptes courants envers les participations	1 188	1 163
Bénéfices de change réalisés	1	0
<b>Total Autres produits financiers</b>	<b>1 189</b>	1 163

### 2 Frais d'administration

en milliers de CHF	2020	2019
Frais d'administration	-4 380	-4 510
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-715	-663
Dont prestations de révision	-17	-17

La Coopérative n'emploie pas de collaborateurs. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à la Mobilière Suisse Holding SA. Les frais d'administration n'incluent donc pas de charges de personnel.

### 3 Autres charges financières

Les autres charges financières de 104 kCHF (2019: 106 kCHF) comptabilisées en 2020 résultent des taux d'intérêt négatifs appliqués par les banques et des pertes de change réalisées.

## Explications concernant le bilan

### 4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	151 795	146 006
Protekta Assurance de protection juridique SA (participation indirecte)	4	0
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	117	0
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	180	187
<b>Total des créances sur les participations</b>	<b>152 096</b>	146 194

### 5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à la Mobilière Suisse Holding SA.

### 6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Concernant les participations indirectes, nous renvoyons au tableau des participations.

### 7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs d'acquisition	6 588	5 995
Corrections de valeur cumulées	-5 372	-4 692
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 216</b>	1 302

## 8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	4 729	2 214
<b>Total des engagements envers des participations</b>	<b>4 729</b>	<b>2 214</b>

## 9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Recherche fonda- mentale	Prévention et nature	Habiter et vivre ensemble	Culture/ commu- nication, transfert et mise en œuvre	Projets climatiques	Divers <sup>1</sup>	Versements uniques <sup>2</sup>	Non affectés à un thème particulier	Total
État au 01.01.2019	5 730	20 201	2 800	16 219	0	200	677	58 891	104 718
Constitution de réserves	4 244	2 450	3 328	8 371	0	0	2 000	-20 393	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	18 000	18 000
Utilisation	-2 330	-3 835	-2 328	-10 495	0	-100	-396	0	-19 484
État au 31.12.2019	7 644	18 816	3 800	14 095	0	100	2 281	56 498	103 234
Constitution de réserves	494	2 450	129	6 483	4 500	5 225	1 850	-21 132	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 188	-3 020	-629	-8 259	0	-100	-3 825	0	-18 021
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>5 950</b>	<b>18 246</b>	<b>3 300</b>	<b>12 319</b>	<b>4 500</b>	<b>5 225</b>	<b>306</b>	<b>57 367</b>	<b>107 213 <sup>3</sup></b>

<sup>1</sup> Idée coopérative Genossenschaft, garantie du prêt Covid-19 aux fédérations de sport de salle

<sup>2</sup> Digital Dialog, Swissbike Park, Learning Center HSG, Papiliorama, Fotomuseum Winterthur

<sup>3</sup> Sur les 107 213 kCHF, il est prévu de verser environ 25 204 kCHF en 2021.

## Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice annuel	27 547	22 537
Report de bénéfice	60 107	65 170
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>87 654</b>	87 707

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués du 15 mai 2021 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

### Attributions

Fonds d'excédents	22 000	22 000
Caisses de pension	3 000	3 000
Fonds de donations	2 000	2 000
Fondation du Jubilé	600	600
<b>Total Attributions</b>	<b>27 600</b>	27 600
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>60 054</b>	60 107

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative comprenant le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728, CO, et art. 11, LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



**Oliver Windhör**  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



**Philipp Rickert**  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 30 mars 2021